

1 Rappels

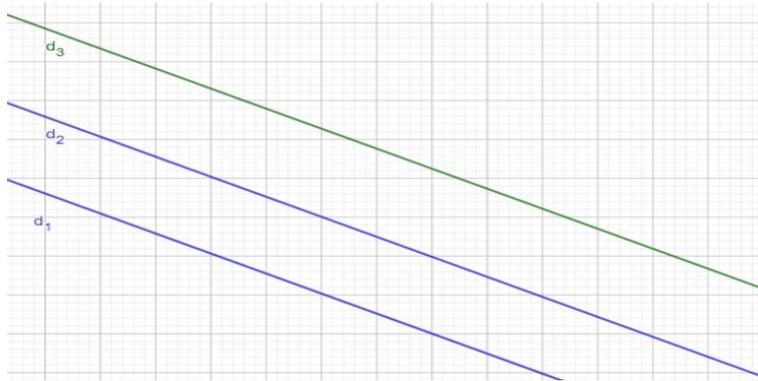
Définition 1. Deux droites distinctes sont **parallèles** si elles n'ont aucun point en commun. (C'est à dire qu'elles ne se coupent pas.)

Définition 2. Deux droites sont **perpendiculaires** si elles sont sécantes et forment un angle droit.

2 Les 3 Propriétés à Connaître

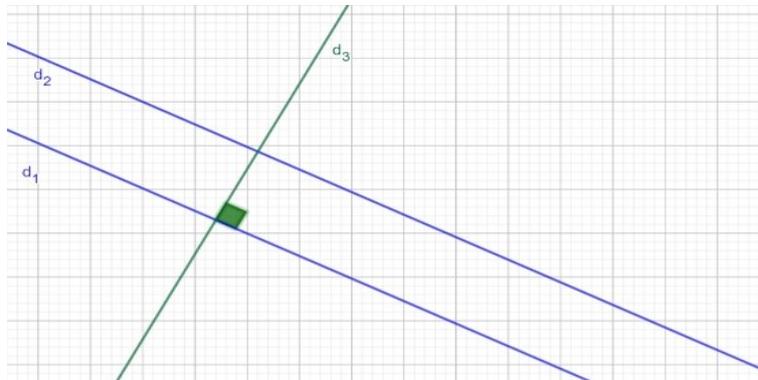
Propriété 1.

Si deux droites sont parallèles **alors** toute droite parallèle à l'une est parallèle à l'autre.



Propriété 2.

Si deux droites sont parallèles **alors** toute droite perpendiculaire à l'une est perpendiculaire à l'autre.



Propriété 3.

Si deux droites sont perpendiculaires à une **même** droite **alors** elles sont parallèles entre elles.

